

# ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE

## APPEL A CANDIDATURES

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue Régionale de Golf des Hauts de France aura lieu :

*Le Samedi 07 Novembre 2020 à 10h00  
A Inesis Golf Park*

### 2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 5 du règlement intérieur) ;
- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 5 des statuts et 4 du règlement intérieur de la Ligue Régionale de Golf ;
- Chaque liste doit comporter au moins un médecin parmi les candidats ;
- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**
  - Être majeurs ;
  - Être licenciés de la FFGolf dans la catégorie « Membre Association Sportive » depuis plus de 6 mois ;
  - Être membre et licencié d'une Association Sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue régionale et en règle avec la FFGolf.

### **Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :**

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

### **3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)**

Les statistiques régionales des licenciés majeurs « Membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 12 203 licenciés dont 3 507 féminines soit 28.74% arrondi à 29%.

**Les listes doivent donc comprendre au moins 3 femmes sur 10 membres pour être recevables.**

### **4. Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur de la Ligue régionale de Golf des Hauts de France le 07 mai 2020, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 21 septembre 2020** à l'adresse suivante :

*Ligue Régionale de Golf des Hauts de France  
5 rue Jean Jaurès 59650 Villeneuve d'Ascq*

### **5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables** ;
- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

*\*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*